

Le

Mensuel
d'informations
locales
et municipales
de Domont

Domontois



Retrouvez toutes les informations sur le site internet: www.domont.fr et sur la page : Ville de Domont

N° 263 - décembre 2020

SOMMAIRE

➤ Dossier
La ville
en confinement



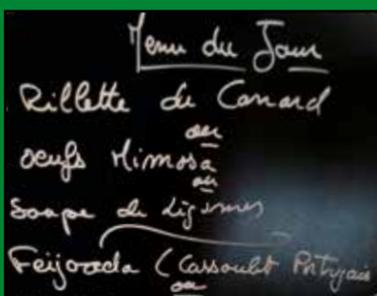
Pages 2 et 3

➤ Actualités
Colis de Noël
aux seniors



Page 6

➤ Économie
Click & collect
des restaurateurs
domontois



Page 7

Bonnes fêtes
de fin d'année



LA VILLE EN CONFINEMENT

Pendant le confinement, les services municipaux mobilisés

Malgré un second confinement, les services municipaux ont continué d'assurer leurs missions de service public, au plus près des Domontois. Une action qui s'est organisée dans le plus strict respect des dernières mesures sanitaires, mais également du plan Vigipirate.

SPORTS ET ASSOCIATIONS

À l'écoute des derniers protocoles

Le service chargé des sports et des associations a géré la double contrainte de devoir s'adapter à la fois aux dernières mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire, ainsi qu'à la sécurisation liée au plan Vigipirate de niveau 3. Le travail des équipes a donc consisté à mener une veille juridique pour réagir au plus vite, tout en répondant quotidiennement aux demandes et interrogations légitimes des associations de la ville, afin de les soutenir et les accompagner dans la mise en place des nouveaux protocoles. Des évolutions régulières qui ont donné du fil à retordre aux agents, au gré des autorisations d'ouverture particulières des équipements.

ENFANCE ET JEUNESSE

• La Maison de la Petite Enfance fait le plein

Fermée lors du premier confinement en mars, excepté pour les enfants de personnels prioritaires, la Maison de la Petite Enfance a cette fois fonctionné presque normalement afin de permettre aux familles de bénéficier d'un mode de garde. Un accueil qui s'est fait dans le cadre d'un protocole strict pour permettre de limiter au maximum les risques sanitaires. La structure a minimisé les brassages le matin et le soir en échelonnant les arrivées et départs d'enfants au multi-accueil. Toutes les assistantes maternelles de la crèche familiale ont repris leur travail et profité des activités proposées (semaine du goût, Halloween, ateliers de Noël...) par groupe de trois pour éviter les brassages. Quant au lieu d'accueil enfant-parent, 10 personnes maximum étaient présentes, réparties sur deux salles. Le matériel était en outre régulièrement désinfecté. Autre protocole mis en place, la fermeture de la structure de 10h à 16h dans le cadre du plan Vigipirate. Un numéro permettait toutefois aux parents et livreurs de demander à se faire ouvrir la porte en cas de besoin. À Domont, 62 enfants bénéficient des services de la crèche familiale et une soixantaine du multi-accueil.

• Des solutions en attendant le retour du RAM

Avec le début du confinement, les assistantes maternelles employées par des particuliers n'avaient plus la possibilité de venir au Relais des Assistantes Maternelles (RAM), afin de prendre part aux ateliers avec les enfants qu'elles accueillent.

Pour garder le lien, plusieurs activités ont été mises en place, comme des réunions en visioconférence, animées par la psychologue de la Maison de la Petite Enfance afin d'échanger sur les problématiques rencontrées.

En parallèle, de nouveaux outils pédagogiques sont en cours de création, comme la mise en ligne de la ludothèque pour visualiser les jeux, les jouets et le matériel mis à leur disposition.

• Sécurité maximale pour les écoliers

Du côté du service enfance, la Ville a appliqué à la lettre les protocoles sanitaires. Interdiction donc d'entrer dans les locaux pour effectuer ses démarches. L'accueil se faisait à l'entrée du bâtiment, dans le plus strict respect des gestes barrières.

En parallèle, les équipes ont dû s'adapter en raison du renforcement du plan Vigipirate, avec une fermeture des portes ou la suppression de l'accueil du public trop tard le soir.

Des précautions sanitaires également en vigueur dans les accueils de loisirs et les écoles de la commune, où il a fallu trouver des solutions afin de limiter au maximum les brassages. Par exemple, les enfants mangent désormais à la cantine par niveau. Les services doivent donc s'enchaîner le plus rapidement possible afin de laisser à tous le temps de déjeuner. Une fois encore, la mise en place du plan Vigipirate a nécessité un certain nombre d'aménagements, comme la limitation des accès aux abords des écoles, avec une fermeture des grilles du groupe scolaire du Trou Normand en dehors des heures d'entrée et de sortie des élèves.



• Au SMJ, accueil minimum

Les accueils du mercredi après-midi aux Tourne-sols ont été supprimés. Les projets ont ainsi été suspendus, tout comme les « Happy mercredis ». En revanche, le soutien scolaire, habituellement programmé au collège, a pu être maintenu au SMJ pour permettre aux adolescents d'être accompagnés dans leurs devoirs.



RESTAURATION: LA CUISINE CENTRALE À PLEIN RÉGIME

Contrairement au premier confinement, où seuls le portage des repas à domicile, la préparation des repas de la maison de retraite et celle de repas pour les enfants de soignants avaient été maintenus, la cuisine centrale a connu un second confinement plus proche de son activité habituelle. Les écoliers étant cette fois en classe, le service et ses 20 agents ont géré la confection, la livraison et la distribution de 1400 repas quotidiens sur les différents sites de restauration. Le tout destiné aux élèves, aux enseignants, à la Maison de la Petite Enfance, à la résidence pour personnes âgées Hélène Moutet ou encore à la police municipale. Il faut rappeler que la Ville prépare l'ensemble des repas en interne, sans faire appel à un prestataire extérieur, ce qui permet de garantir la qualité des produits utilisés (locaux et frais) et une traçabilité parfaite. Habituee aux protocoles extrêmement stricts, qu'elle applique

déjà depuis de nombreuses années, la cuisine centrale était en parfaite harmonie avec les dernières obligations imposées par le Gouvernement. Elle a toutefois renforcé la désinfection des « points contacts » (chariots, poignées de portes...) avec un nettoyage toutes les 15 minutes. Autre nouveauté, l'utilisation d'un bain spécial pour désinfecter les couverts et verres, avant rinçage. En revanche, les équipes n'ont pas pu maintenir les ateliers de cuisine organisés régulièrement à destination des enfants.

À noter qu'en cas de rupture de l'approvisionnement de ses fournisseurs, la cuisine centrale est en mesure de tenir un mois à un rythme de 1400 repas par jour grâce à une gestion raisonnée d'un stock de produits secs et de denrées stockées dans des chambres froides.



SÉCURITÉ : LA POLICE MUNICIPALE SUR LE TERRAIN

Des rues plus animées, des routes plus fréquentées... La Police Municipale a connu un confinement différent de celui de mars, avec des missions plus proches de son activité classique. Les agents ont ainsi assuré des patrouilles et ont procédé à la verbalisation des véhicules ne respectant pas la législation sur les zones bleues. Ils n'ont en revanche pas eu à gérer le contrôle des attestations de déplacement, la Gendarmerie de Domont ayant mis en place une cellule dédiée. Seule activité supplémentaire, les policiers municipaux ont assuré une sécurisation renforcée des écoles dans le cadre du plan Vigipirate.



À LA MÉDIATHÈQUE, LA CULTURE RESTE À LA PAGE

Malgré la fermeture des librairies et rayons dédiés à la culture dans les grandes surfaces, les Domontois pouvaient heureusement compter sur la Ville lors du confinement. Dès le 6 novembre, la médiathèque Antoine de Saint-Exupéry a mis en place un système de « Drive » afin de permettre à ses adhérents de ne pas rester orphelins de nouvelles œuvres. Le service offrait la possibilité de retirer autant de livres que de CD et DVD. Pour ce faire, les habitants pouvaient se rendre sur le site de l'agglomération, www.plainevallee-biblio.fr, afin de consulter le catalogue des œuvres accessibles dans la commune. Il leur suffisait ensuite de réserver leur document par mail ou par téléphone et de convenir d'un rendez-vous avec le personnel de la médiathèque afin de venir récupérer leur emprunt. Sur place, pas question d'entrer dans les locaux. Un point de retrait, installé à l'entrée des lieux, permettait de garantir le respect des gestes barrières. Une fois rendus, les documents étaient désinfectés, passés en retour, puis laissés en « quarantaine » pendant 10 jours avant d'être reclassés.



Un système qui a immédiatement trouvé son public. L'équipe de la médiathèque a également profité de cette fermeture forcée pour procéder à un grand rangement sur les étagères. À souligner également que les 2 agents placés en télétravail ont aidé à appeler les seniors (Voir plus loin). La médiathèque Antoine de Saint-Exupéry a rouvert ses portes le 8 décembre.

PROPRETÉ La salubrité publique assurée

Pendant le confinement, les équipes des services techniques ont continué de prendre soin de la qualité de vie des Domontois. Nettoyage des rues, ramassage des corbeilles, mais également entretien des espaces verts et même pose des décorations de Noël... Les agents ont poursuivi leur travail mené tout au long de l'année.

Les bâtiments désinfectés

Les agents des équipes de nettoyage des services techniques ont assuré le ménage et la désinfection de 27 sites répartis sur l'ensemble de la commune. Mairie, écoles, CCAS, services techniques, Police Municipale, service enfance... Des lieux nettoyés chaque jour. Pour affronter la crise sanitaire et les différents protocoles spécifiques, par



exemple imposés par l'Éducation nationale, la Ville s'est dotée de produits virucides, adaptés à la crise de la Covid-19. Les services techniques se sont également équipés d'un nébuliseur, permettant la désinfection au peroxyde d'hydrogène en cas de Covid sur l'un des sites. Les différents services ont enfin été munis de lingettes prêtes à l'emploi et de gel hydroalcoolique afin de pouvoir assurer la désinfection du matériel et du personnel entre deux passages des équipes de nettoyage. Enfin, le Baladin était lui aussi désinfecté chaque jour à l'aide de bombes dédiées.

SOLIDARITÉ Les agents à l'écoute des seniors

Pendant toute la durée du confinement, les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont assuré un lien hebdomadaire avec les Domontois. Le CCAS s'est ainsi occupé du suivi des personnes vulnérables, ainsi que celles recensées dans le cadre du plan canicule. Le public pouvait se rendre dans les locaux sur rendez-vous. Une seule personne, masquée, était toutefois acceptée pour chaque rendez-vous, qui se déroulait derrière une vitre en plexiglas. Comme lors du premier confinement, les agents de la restauration municipale, dans le respect des règles sanitaires, ont continué d'assurer le portage des repas aux seniors. Le protocole sanitaire est resté identique depuis le premier confinement, avec un intervalle de 15 minutes entre chaque rendez-vous pour assurer la désinfection des chaises, bureaux et plexiglas ainsi que des points contacts tels que les poignées de portes. Le Baladin a pour sa part circulé, mais a assuré uniquement les déplacements vers les commerces alimentaires et les rendez-vous médicaux sur la commune. Enfin, les permanences Emploi, celles de l'ADIL 95 et les conciliations ont été maintenues sur rendez-vous. Marie-France Mosolo, Maire-Adjoint déléguée à l'Action sociale a maintenu sa permanence logement.

De son côté, le service événementiel a contacté les 1 700 personnes âgées inscrites sur ses listes de participants aux activités seniors. Des retraités plus mobiles, mais dont beaucoup avaient tout de même le besoin de parler. Les plus fragiles ont fait l'objet d'une vigilance accrue avec au moins un deuxième appel quelques jours plus tard. À noter que l'équipe n'a pu prendre contact qu'avec les personnes ayant accepté de donner leur numéro. Le service événementiel a reçu le soutien d'autres agents, notamment de la médiathèque et du cabinet du Maire.

Un travail cette fois mené en parallèle avec les missions plus classiques du service, comme la préparation de l'incontournable distribution des colis de fin d'année.



MAIS AUSSI



Accueil

Les agents de l'accueil sont toujours à l'écoute des Domontois et mobilisés pour les informer, les orienter et les rassurer. La venue à la mairie doit se faire sur rendez-vous au 01 39 35 55 00.



Service État-Civil

Pour permettre aux administrés d'effectuer leurs démarches administratives, telles que les demandes de cartes d'identité et de passeports, ou de signaler une naissance ou un décès, le Service État-Civil a continué de recevoir le public uniquement sur rendez-vous. Pour garantir la sécurité des agents et des visiteurs, le plus grand respect des mesures barrières était imposé.



Service Urbanisme

Le service urbanisme a fonctionné comme d'habitude, sur rendez-vous.



Service des Marchés publics

Pendant le confinement, la création et l'étude des dossiers d'appels d'offres n'ont pas été interrompues. Le Service des Marchés publics a mis en place une organisation alliant travail en présentiel et télétravail, afin d'assurer un service continu et prendre le moins de risques de contamination dans le service.



Service Communication

Le Service Communication continue de recevoir sur rendez-vous. Les équipes alternent entre présentiel et télétravail et assurent notamment le relais des mesures sanitaires via tous les supports de communication.



Service des Ressources Humaines

Les Ressources Humaines ont accompagné au quotidien les services, tant sur l'adaptation de leur organisation (télétravail, redéploiement, présentiel par roulement et remplacements d'agents indisponibles), que dans la protection des agents. Les entretiens de recrutements ont été maintenus mais limités tout en assurant les conditions sanitaires optimales. Les équipes ont adopté un système alliant télétravail et présentiel à tour de rôle.



Service Finances

Le Service des Finances a permis de maintenir les engagements pris vis-à-vis des prestataires et tous les partenaires ayant un nécessaire besoin de maintenir une activité économique. Les agents ont assuré leurs missions en télétravail ou présentiel par roulement.



Service Informatique

Sans l'implication du service informatique, le maintien d'une qualité de service public aux administrés n'aurait pu se faire. Les équipes ont déployé les moyens nécessaires afin de permettre aux services de la Ville de traiter des démarches en ligne sur site ou en télétravail. L'assistance aux établissements scolaires a également été maintenue.

Dans les services, les entretiens se font derrière un plexiglas. La moitié de l'effectif est présente en présentiel et l'autre en télétravail.

De plus, pour des raisons de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate, les nocturnes ont été supprimées.

Des renvois d'appels sur les téléphones portables des personnels et un accès au réseau de la Ville ont également été installés.

Domont prend ses couleurs d'hiver

Des lumières multicolores dans les rues et de drôles d'animaux dans les ronds-points. Les traditionnelles décorations de Noël ont fait leur retour fin novembre pour le plus grand plaisir des passants, apportant un peu de gaieté dans cette période mouvementée. Comme chaque année, les équipes des services techniques de la commune se sont chargées d'installer pingouins, rennes et Père Noël dans différents lieux afin que tous les quartiers et les axes principaux soient décorés.



Le conseil sécurité... Les bons réflexes à adopter en cas d'incendie

C'est un risque connu. Pourtant, difficile d'anticiper sa réaction en cas d'incendie. Parce que chaque feu est différent et nécessite un traitement particulier en fonction de la situation, quelques bons réflexes peuvent faire la différence.

Cheminée, bougies, appareils électroménagers, poêles, prises électriques... Il existe autant de sources possibles de feu dans une maison que de situations différentes. Si le premier réflexe est souvent de vouloir intervenir soi-même, il est préférable de ne pas brûler les étapes. « La priorité est avant tout de se protéger et de protéger les autres », souligne ainsi le

Lieutenant Mathieu, chef des sapeurs-pompiers de Domont. Si le danger représenté par les flammes est bien connu, celui des fumées l'est bien moins. Elles sont pourtant toxiques en cas d'inhalation et peuvent elles aussi brûler. Il est donc indispensable de freiner la propagation à la fois du feu et de la fumée en fermant les portes. « Le feu ayant besoin d'oxygène pour croître, le circonscrire dans une pièce permet de le priver d'air et de ralentir sa propagation, tout en limitant la circulation de la fumée », précise le Lieutenant Mathieu.

Alerter et agir

Une fois en sécurité, il est nécessaire d'alerter ou de faire alerter les secours le plus vite possible. Les sapeurs-pompiers vont avoir besoin d'un maximum d'informations afin de faciliter leur intervention. Présence de personnes dans le bâtiment, configuration des lieux... chaque détail pouvant guider les équipes d'intervention est important. N'hésitez donc pas à accueillir vous-même les soldats du feu à leur arrivée si vous en avez la possibilité.

Bien entendu, il est également possible d'intervenir vous-même avant l'arrivée des secours. Il est toutefois difficile pour

un particulier de savoir s'il doit tenter une extinction. « Toute intervention nécessite une lecture du feu », insiste le Lieutenant Mathieu. Avant tout acte, il est également nécessaire d'évaluer la situation en fonction de ses propres compétences physiques, de ses moyens d'extinction à disposition et de ses connaissances techniques. Dans tous les cas, dites-vous que les sapeurs-pompiers disposent à la fois de la formation et du matériel pour venir à bout du sinistre. Ils seront ainsi capables de définir le meilleur moyen d'éteindre les flammes.

Le bon sens, le meilleur moyen de lutte contre les incendies

Malgré tous les bons réflexes du monde, le meilleur moyen de lutte contre les incendies reste la vigilance humaine. Le bon sens doit vous guider au quotidien. Par exemple, ne laissez jamais une bougie sans surveillance. La détection est un élément qui s'intègre dans cette approche sécuritaire. Là où les détecteurs de fumée ne peuvent trouver leur place (cuisine, salle de bains) il est toujours possible d'installer un détecteur de chaleur. Il est également important de ne pas se limiter à une seule implantation

dans la pièce principale à vivre. L'idéal est de disposer d'un détecteur par pièce pouvant être soumise au feu.

Pensez également aux chambres où nous sommes vulnérables durant notre sommeil.

Numéro des pompiers : 18

UNE NOUVELLE PROCÉDURE DE RECRUTEMENT POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire ? Sachez qu'une nouvelle procédure a été mise en place afin de permettre aux personnes intéressées de candidater. Désormais, vous pouvez vous rendre directement sur le site du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise à l'adresse www.sdis95.fr afin de remplir un formulaire. Votre demande sera automatiquement transmise au centre de secours le plus proche de chez vous.

Si vous souhaitez simplement obtenir des informations sur cet engagement citoyen, la caserne de Domont se fera bien entendu un plaisir de répondre à vos questions.

Renseignements : 01 30 11 90 70



Lieutenant Mathieu, chef des sapeurs-pompiers de Domont

Plan hivernal : la Ville se tient prête

Pour affronter l'hiver et de potentielles intempéries, les services techniques se tiennent prêts dans le cadre du Plan hivernal. Objectif, sécuriser les axes routiers en cas de besoin.

L'hiver arrive, et avec lui ses températures négatives. Une fois le mercure flirtant avec le 0°, le risque de voir la neige pointer le bout de son nez n'est jamais à exclure. Comme chaque année, les services techniques se sont préparés dans le cadre du Plan hivernal, avec un mot d'ordre : l'anticipation. La Ville dispose d'un stock de sel prêt à être chargé dans les engins et d'un protocole déjà éprouvé depuis de nombreuses années afin de ne pas se faire surprendre en cas d'urgence.

La Ville est ainsi abonnée à des bulletins spéciaux de Météo France, reçus plusieurs fois par jour. Leur intérêt, des informations très détaillées permettant notamment

de connaître la température estimée des chaussées en cas de froid, et donc de savoir si du verglas est susceptible de se former et rester au sol. Si un épisode de vigilance est annoncé, la Préfecture alerte immédiatement les Villes afin qu'elles prennent leurs dispositions. En cas d'urgence, des agents sont prêts à intervenir. Outre une astreinte technique classique, des astreintes « neige » sont prévues en cas de besoin, selon un planning prédéfini. Déclenchées si des chutes de neige sont prévues, elles permettent d'avoir l'assurance de toujours disposer des compétences nécessaires aux besoins spécifiques du déneigement, par exemple des conducteurs d'engins.



FACE À LA NEIGE, NE RESTEZ PAS DE GLACE !

Si la Mairie a la charge de traiter la voie publique, notamment le réseau routier municipal, reste la question épineuse des trottoirs. Dans la commune, les riverains doivent sécuriser devant chez eux, pour leur propre confort mais aussi celui des autres Domontois. Sans mauvais jeu de mots, il serait en effet dommage d'être en froid avec vos voisins à cause d'un trottoir transformé en patinoire. Pour acquiescer de quoi sécuriser devant votre pas-de-porte, la municipalité propose, comme chaque année, de se fournir en sel auprès du Centre Technique Municipal. Si un passant malheureux peut, en cas d'accident, engager la responsabilité de la commune, le propriétaire ou locataire du logement peut également être mis en cause pour négligence. N'attendez donc pas une mauvaise surprise !

Renseignements : 01 39 35 55 00

STOP AUX DÉJECTIONS CANINES DANS LES RUES !



Depuis plusieurs mois, de nombreux trottoirs de la commune sont régulièrement transformés en véritables terrains minés. En cause, la présence de déjections canines laissées par des propriétaires indécents. Une pratique à la fois peu civique et illégale !

Avec les confinements de mars et de novembre, nombreux sont celles et ceux qui ont profité des balades avec leur fidèle compagnon pour prendre l'air, quitte à s'offrir des sorties plus longues et plus lointaines. Aucun problème en soi... Sauf quand chaque excursion est l'occasion de laisser un souvenir aux autres passants. En même temps que les soucis du confinement, certains habitants semblent en effet trop souvent oublier les règles les plus élémentaires de salubrité publique. S'il est normal que les animaux profitent de l'occasion pour satisfaire leurs besoins naturels, il est en revanche de la responsabilité de leur maître ou maît-

resse de bien penser à ramasser les déjections laissées au sol. Pour faciliter cette mission certes peu ragoûtante, la Ville met à disposition de chaque propriétaire d'animal des sacs spécifiques. Ces derniers sont accessibles en libre-service dans des distributeurs répartis dans la ville. Rien ne vous empêche toutefois de prendre avec vous un petit sac si vous n'avez pas de distributeur sur votre itinéraire. Pensez donc aux autres riverains, mais également aux équipes des services techniques obligées de nettoyer derrière vous.

Gare aux amendes

Si ramasser les déjections de son animal permet d'éviter aux autres passants de se blesser en glissant, de limiter la prolifération de microbes, ou de ne pas dégrader le cadre de vie, il s'agit surtout d'une obligation légale. Certains diront sans doute « pas vu, pas pris ». Toutefois, leur désinvolture pourrait leur coûter cher : 68 € d'amende précisément... Et bien entendu l'obligation de ramasser quand même ! Avouons que cela fait cher la crotte non ? Notons que cette règle s'applique autant aux trottoirs qu'aux pelouses. Bref, partout sur la voie publique.

TAILLE DES VÉGÉTAUX : QUELQUES RÈGLES POUR RESTER DANS LE VERT

Arbres, arbustes, haies... Nos jardins regorgent de végétaux en tous genres aussi beaux que volumineux. Tous nécessitent donc un minimum d'entretien afin de ne pas gêner vos voisins ou empiéter sur la voie publique. Rappel des règles en vigueur pour profiter de votre pré carré sans problème.

Avoir un beau jardin, c'est le rêve de tous. Pas étonnant que de nombreux Domontois aient fait le choix d'un habitat pavillonnaire pour couler des jours heureux. Et qui dit maison, dit bien souvent présence d'arbres et de haies sur le terrain de sa propriété. Esthétiques et pratiques, ces dernières permettent de délimiter avantageusement son jardin.

Un entretien obligatoire

Pas question toutefois de faire n'importe quoi, encore plus lorsque notre coin de verdure borde la voie publique ou que l'on possède un ou plusieurs voisins. La présence d'arbres ou de haies nécessite en effet de respecter un certain nombre de règles. Légalement, il convient de respecter :

- Une distance minimale de 0,50 mètre de la limite séparative de la propriété voisine pour les plantations jusqu'à 2 mètres de hauteur.
- Une distance minimale de 2 mètres de la limite séparative de la propriété voisine pour les plantations supérieures à 2 mètres de hauteur.

Ainsi, la taille des arbres, arbustes ou haies se situant sur votre propriété est de votre responsabilité... y compris les parties dépassant chez vos voisins. Bien entendu, la réciproque est également valable. Vous pouvez ainsi contraindre un vis-à-vis à tailler ses branches si celles-ci empiètent trop sur votre parcelle. Vous n'avez en revanche pas le droit de le faire vous-même. En cas de litige, mieux vaut dans un premier temps en parler calmement, avant d'envisager l'envoi d'un courrier recommandé, ou dans le cas le plus extrême un recours juridique.

Et sur la voie publique ?

Bien entendu, sécurité oblige, il est également interdit de trop laisser vos branches empiéter sur la voie publique. Les articles 671 à 673 du Code civil imposent certaines règles strictes. Il est permis d'avoir des arbres en bordure des voies communales :

- À une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur.
- À une distance de 0,50 mètre pour les autres arbres.

Les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent aussi être coupées aux limites de ces voies, toujours sous la responsabilité des propriétaires. Sachez qu'en cas d'abus, la commune est habilitée à demander la taille de vos haies ou arbres empiétant sur les voies communales par une entreprise, à vos frais !



Sang pour sang à Domont

Depuis de nombreuses années, la Ville accompagne activement l'Établissement français du sang (EFS) dans sa mission de santé publique. Dans le contexte de l'épidémie de la COVID-19, les collectes de sang se sont poursuivies pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. Fondé sur le partage, le don du sang est un acte citoyen et solidaire.

Afin de maintenir à un niveau satisfaisant les réserves en produits sanguins et subvenir aux besoins toujours importants des patients, l'Établissement français du sang invite chacun à se mobiliser. Les produits sanguins ayant une durée de vie limitée, la participation régulière des donneurs est primordiale. Chaque année, le don du sang permet de soigner plus d'un million de patients. Ainsi, en offrant 1 heure de votre temps, vous pouvez sauver 3 vies ! Seules conditions pour être un donneur potentiel : avoir entre 18 et 70 ans, peser au moins 50 kg, ne pas avoir de contre-indications médicales et répondre à un entretien confidentiel préalable.

Les produits sanguins sont utilisés quotidiennement dans les situations d'urgence (hémorragies lors d'un accident, d'un accouchement, d'une opération chirurgicale...) et prescrits dans les maladies.

Des centaines de donneurs à Domont

Les donneurs ont répondu présents au plus fort de la crise sanitaire. À Domont, 5 collectes ont été organisées au cours de l'année 2020 et 342 donneurs ont pu être prélevés. Même en période de confinement, les citoyens étaient autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte, en remplissant l'attestation de déplacement dérogatoire au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Les dons de sang sont possibles toutes les 8 semaines.

Donner son sang en toute sécurité

Parce que la sécurité des donneurs est une priorité, l'EFS a mis en place sur les collectes les mesures barrières et de distanciation, avec port de masque fourni et obligatoire pour tous. Mais même masqués, le personnel de l'EFS et les bénévoles à ses côtés ont à cœur d'accueillir les donneurs dans les meilleures conditions et de conserver l'ambiance chaleureuse des collectes. Actuellement, la participation des donneurs se fait sur rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr

en cliquant sur « Rendez-vous en ligne ». La prise de rendez-vous permet de réduire le temps d'attente et de bénéficier du meilleur accueil dans le strict respect des consignes de sécurité.

Renseignements :
Tél : 01 39 35 55 00
www.domont.fr
www.dondesang.efs.sante.fr



Mobilisez-vous !

En 2021, l'EFS prévoit à nouveau 5 collectes dans la commune. Notez d'ores et déjà dans votre agenda ces collectes qui devraient être organisées dans la Salle des Fêtes de 14h30 à 19h30 :

- Mercredi 13 janvier
- Jeudi 1^{er} avril
- Jeudi 24 juin
- Mercredi 8 septembre
- Mercredi 10 novembre

Vous avez le pouvoir de transformer vos dons en vies !



TESTEZ VOS CONNAISSANCES SUR LE DON DE SANG !

QUIZZ

- 1. COMBIEN DE LITRES DE SANG CONTIENT LE CORPS D'UN HUMAIN ADULTE ?**
A > 2 litres B > 5 litres
C > 15 litres
- 2. LES CELLULES DU SANG SONT BAIGNÉES DANS UN LIQUIDE JAUNE APPELÉ :**
A > Plasma B > Lymphes
C > Sérum physiologique
- 3. LE PLASMA REPRÉSENTE QUEL VOLUME DU SANG ?**
A > 10 % B > 30 % C > 55 %
- 4. PLUSIEURS MOTS DÉSIGNENT UN GLOBULE ROUGE. LEQUEL DE CETTE SÉRIE NE CONVIENT PAS ?**
A > Hématie B > Leucocyte
C > Erythrocyte
- 5. QUELLES SONT LES CELLULES DU SANG CHARGÉES DE LA LUTTE CONTRE LES CORPS ÉTRANGERS ?**
A > Les globules blancs
B > Les plaquettes
C > Les globules rouges
- 6. LE TRANSPORT DE L'OXYGÈNE EST ASSURÉ PAR :**
A > Les plaquettes
B > Les globules rouges
C > Les globules blancs
- 7. D'OÙ VIENT L'ORIGINE DU MOT « RHÉSUS » ?**
A > Du nom du scientifique qui a découvert ce système de compatibilité
B > Du nom du singe sur lequel les expériences ont été faites
C > Du nom des antigènes, présents sur les cellules qui expriment ce système de compatibilité
- 8. LES GLOBULES ROUGES SONT FABRIQUÉS DANS :**
A > La veine
B > La moelle osseuse
C > Les ganglions
- 9. COMBIEN DE TEMPS SE CONSERVENT LES GLOBULES ROUGES ?**
A > 42 jours B > 53 jours
C > 31 jours
- 10. COMMENT S'APPELLE LE PRÉLÈVEMENT DE SANG UTILISANT UN SÉPARATEUR DE CELLULES POUR SÉLECTIONNER DES COMPOSANTS DU SANG ET RESTITUER LES AUTRES AU DONNEUR ?**
A > Le don de sang total
B > Le don de sang en aphasère
C > Le don de sang sélectif
- 11. LE DON DU SANG EST-IL PRÉCÉDÉ D'UN ENTRETIEN MÉDICAL ?**
A > Oui B > Non
C > Selon l'âge du donneur
- 12. QUEL EST LE GROUPE SANGUIN LE PLUS RÉPANDU DANS LA POPULATION FRANÇAISE ?**
A > O B > A C > B D > AB
- 13. ON REÇOIT SA CARTE DE DONNEUR DE SANG :**
A > après son 1^{er} don
B > après son 2^{ème} don
C > après son 3^{ème} don
- 14. COMBIEN Y A-T-IL DE DONNEURS DE SANG EN FRANCE ?**
A > 2 millions B > 1,7 million
C > 1,2 million
- 15. QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION D'UN CONCENTRÉ DE PLAQUETTES ?**
A > 3 jours
B > 5 jours
C > 10 jours

DOMONT REND HOMMAGE AUX MORTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le 5 décembre, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, Domont a commémoré la mémoire des soldats tués. Une cérémonie organisée devant le Monument aux morts place de Verdun, en petit comité en raison de la crise sanitaire.



NOËL TOUJOURS AUSSI GOURMAND POUR LES SENIORS

Comme chaque année, les seniors de la commune ont pu recevoir leur traditionnel colis de Noël offert par la Ville. En raison du confinement, le service événementiel avait adapté son mode de distribution afin de réduire au maximum le nombre de bénéficiaires présents en simultané. Ces derniers ont donc été invités entre le 7 et le 10 décembre à la Salle des Fêtes afin de venir récupérer leur précieux cadeau, à raison de 200 personnes par demi-journée.

Les 65-69 ans ont pu repartir avec du chocolat, alors que les plus de 70 ans ont été gâtés avec un joli sac isotherme garni de nombreuses gourmandises. En tout, 760 colis individuels ont été distribués, 345 colis « couple » et 225 boîtes de chocolats. La résidence Hélène Moutet n'a pas été oubliée avec une livraison par Marie-France Mosolo, Maire-Adjoint déléguée aux Seniors le 11 décembre.



Click & collect...

Les restaurateurs domontois maintiennent leur activité

Malgré l'allègement des mesures sanitaires et notamment la réouverture des commerces, les restaurants devront encore patienter jusqu'en janvier pour avoir l'autorisation de recevoir du public. En attendant, plusieurs enseignes de la Ville ont décidé de mettre en place des alternatives.

Pour faire face à la crise sanitaire et à la fermeture imposée des restaurants, les commerçants se mobilisent en proposant une livraison ou une vente à emporter. Les commandes peuvent être passées au téléphone et pour certains via le click & collect – terme employé par le Gouvernement – qui consiste à commander des produits en ligne pour ensuite les récupérer dans l'établissement. Alors, envie de mettre les pieds sous la table et de déguster de bons petits plats ? Passez commande et régalez-vous ! Ce service permet à la fois de se faire plaisir et de soutenir les restaurateurs domontois.

• **Akynata - 89 rue Aristide Briand**
Tél : 06 18 46 36 49 du mardi au samedi de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h.
À emporter sur commande par SMS ou sur Uber Eats.

• **Aux Délices de Yalcin - 90 avenue Jean Jaurès** - Tél : 01 39 91 62 39
Vente à emporter sur commande.

• **Chez Nico - 25 avenue du Lycée**
Tél : 01 39 91 30 06
Vente à emporter, de préférence commandez par téléphone.

• **Don Peppone Pizzeria - 14 rue de la République** - Tél : 01 39 35 13 66 du mardi au samedi soir dès 18h.
Pizzas et lasagnes maison à emporter.

• **L'endroit - 35 route de Montmorency**
Tél : 01 39 91 27 21 du lundi au dimanche.
Panier repas unique de 15 € hors supplément, à emporter sur commande.

• **La Terrasse - 14 rue de Paris**
Tél : 01 39 35 12 05 du mardi au samedi de 18h à 22h30.
Pizzas à emporter sur commande.

• **Le Dom Café - 23 Avenue Jean Jaurès** - Tél : 01 39 85 42 08 ou 07 53 72 40 24 du mardi au vendredi de 11h30 à 14h et de 19h à 21h, les samedi et dimanche jusqu'à 21h30.
Livraison et vente à emporter.

• **Le Siam - 7 rue de la République**
Tél : 01 39 35 03 96 de 12h à 14h30 et de 19h à 22h30 les lundi, mardi, vendredi, samedi, dimanche, et uniquement le soir les mercredi et jeudi.
Plats thaï à emporter.

• **Mona Lisa - 25 avenue du Lycée**
Tél : 01 39 35 96 11
Vente à emporter midi et soir.

• **Pizza Family - 6 avenue Jean Jaurès**
Tél : 01 39 86 50 50 du lundi au dimanche de 11h à 14h30 et de 18h à 22h30
Livraison et vente à emporter.

La situation reste compliquée et certains restaurateurs ont dû se résigner à cesser provisoirement leur activité, comme l'explique Emmanuel Yalap, directeur du restaurant Le Pavillon (57 avenue Raspail) : « Suite à la fermeture du restaurant, nous avons décidé de mettre en place un système de vente à emporter. Toutefois, le manque d'activité nous a contraint à abandonner le dispositif au bout d'un peu plus d'une semaine. »



DU SAUMON FRAIS POUR LES FÊTES

Que seraient les fêtes de fin d'année sans repas dignes de ce nom ? Avis aux amateurs de saumon, Gil Casamia rouvre son laboratoire domontois au public tout au long du mois de décembre. Premier préparateur de saumon bio en France, ce professionnel expérimenté, qui travaille habituellement sur les salons professionnels, avait décidé en 2019 de faire découvrir ses produits et ses recettes aux particuliers, le temps de quelques semaines. Un véritable succès qui l'a encouragé à renouveler l'expérience tout au long de ce mois de décembre 2020. Vous pouvez donc aller à sa rencontre dans son laboratoire installé face au stade des Fauvettes, au 18 rue de Paris. Ce dernier est ouvert en décembre tous les vendredis de 9h30 à 12h30 et de 15h à 17h30 et le samedi matin de 9h30 à 12h30. Il est même possible de déguster un bout de saumon sur place afin de se faire une idée avant d'acheter.

Renseignements : 06 63 22 76 79



DES MERINGUES PERSONNALISÉES

Créée il y a deux ans par Sandra Yalap, « Ma Meringue » vous propose des produits personnalisés pour toutes les occasions.

Vous êtes en panne d'inspiration en cette fin d'année ? Si vous trouvez qu'offrir du chocolat est un peu trop banal, la solution se trouve peut-être à quelques minutes de chez vous. Installé depuis mars dans la zone des Fauvettes, l'atelier de Sandra Yalap confectionne de délicieuses meringues suisses personnalisées. Un concept importé par cette ancienne pâtissière, qui a décidé de se former auprès du chef Christophe Michalak afin de se reconverter.

En sachet ou en boîte, les gourmandises de « Ma Meringue » se déclinent natures ou à travers de nombreux parfums originaux. Le tout avec vos photos ou votre logo. Car c'est la particularité de la petite entreprise. L'objectif est de vous permettre de personnaliser meringues et conditionnements en fonction de vos besoins et envies. Anniversaires, baptêmes, mariages, célébrations de fêtes ou même cadeaux d'entreprise... Les créations se prêtent à toutes les occasions. Vous souhaitez une pièce montée entièrement composée de meringues ? La société peut en confectionner une d'un mètre de haut ! « Je développe constamment mes produits », insiste Sandra Yalap, qui entend bien faire grandir sa société.

L'ensemble des produits est réalisé de manière artisanale et à la commande. Les feuilles personnalisées ornant les meringues sont composées essentiellement de farine de maïs et de sucre, sans allergènes. Les arômes utilisés sont, eux, uniquement d'origine naturelle. Le tout garanti sans gluten. En résumé, c'est à la fois beau et bon !

Depuis un an et demi, la créatrice a lancé son site Internet afin de vendre ses produits à des prix abordables. En mars dernier, juste avant le confinement, elle a installé ses cuisines à Domont afin d'avoir plus d'espace pour travailler. N'hésitez donc pas à aller découvrir ses produits. À l'occasion de Noël, une gamme a été spécialement créée pour vous permettre de faire plaisir à vos proches... et de vous faire plaisir.

Ma Meringue - 8 bis rue de Paris - ZAE des Fauvettes
www.mameringue.com / 01 85 11 25 16 / contact@mameringue.com
@mameringueperso



Hommage... Jean-Pierre Genton, fondateur de l'association d'entreprises Dynactive, nous a quittés

Force, sagesse, bienveillance, engagement au service du développement économique du territoire : les 19 hommages ont été unanimes après l'annonce de la mort de Jean-Pierre Genton le 16 novembre dernier terrassé par la COVID, à l'âge de 75 ans.

« C'était un grand monsieur, qui avait beaucoup d'empathie et de convictions, toujours positif, à l'écoute de tous », souligne Michèle Alart, présidente d'honneur de Dynactive, amie et proche collaboratrice de Jean-Pierre Genton dans le cadre de ses activités associatives. « Avec Hubert Sallon, ou encore Jean-Luc Voilquin, il a fortement contribué à unifier les chefs d'entreprise de Domont, avant d'étendre ce réseau local d'entrepreneurs à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, avec l'association Dynactive qui représente désormais près de 200 entreprises. C'était un ardent promoteur de l'entreprise citoyenne. »

Fédérateur d'entrepreneurs

L'engagement associatif et public de Jean-Pierre Genton avait débuté en 2010 avec la création de l'Association des Entreprises de la Plaine de France (AEPF),

sur les fondations de l'Association des Entreprises de Domont lancée dès 1996 par Hubert Sallon, sous l'impulsion de Paul-Édouard Bouquin, Conseiller municipal alors délégué au développement économique.

À la tête de l'AEPF, Jean-Pierre Genton mènera plusieurs projets d'intérêt intercommunal pour fédérer les entreprises et les rapprocher du grand public, comme des plus jeunes en lien avec les établissements scolaires de la région. En partenariat avec l'ex Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France (CCOPF), il lancera notamment le dispositif « Emploi 45 + » pour faciliter le retour à l'emploi des seniors, sous la forme d'ateliers collectifs.

Dès 2015, alors que s'engage le processus de fusion de la CCOPF et de la Communauté d'Agglomération de la Vallée

de Montmorency, il œuvre pour le rapprochement des différents clubs d'entreprise du territoire et crée Dynactive, association qui regroupe les entrepreneurs des 18 villes de l'Agglomération et désormais présidée par le chef d'entreprise domontois Philippe Piton.

Esprit de justice

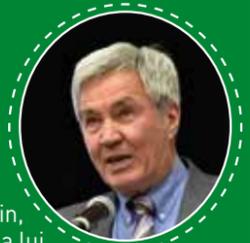
Son engagement bénévole au service du monde de l'entreprise se poursuivra au sein du Tribunal de commerce de Pontoise dont il devient l'un des juges consulaires en 2012, avant de s'engager dans la formation des juges en collaboration avec l'École Nationale de la Magistrature.

Sportif accompli, il était également engagé dans l'association « France Voiles Loisirs » où il partageait un autre de ses talents, celui de navigateur au long cours.

Frédéric Bourdin, Maire de Domont, a lui aussi réagi à la disparition de Jean-Pierre Genton en se déclarant très peiné. « J'avais approché Jean-Pierre il y a quelques mois afin de lui proposer de rejoindre l'équipe municipale. Il s'en était trouvé honoré mais avait dû décliner car il souhaitait aller au bout de son mandat de juge consulaire auprès du tribunal de commerce. Nous sommes nombreux à avoir un grand respect pour l'homme, le dirigeant et le bénévole qu'il fut. Un honneur d'avoir pu partager avec un homme brillant, engagé, attentif aux autres. »

Jean-Pierre Genton repose au cimetière du Père Lachaise à Paris.

La municipalité de Domont a transmis ses plus sincères condoléances à son épouse Nicole et à sa famille.



LA VILLE RECRUTE...

- Un(e) agent de crèche pour des remplacements pour la Maison de la Petite Enfance.
- Animateurs(trices) ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour le service enfance.

Si vous êtes intéressé(e), consultez les annonces dans leur intégralité sur le site de la Ville www.domont.fr

Adressez votre candidature à :
Monsieur le Maire
47, rue de la Mairie - BP 40001
95331 Domont Cedex
ou grh@domont.fr

PASSEZ L'ESPOIR
ET SAUVEZ LA VIE D'UN ENFANT



Les enfants ont tous le même langage pour dire « l'espoir ».

Depuis toujours, il y a des enfants qui, comme un soleil, font rayonner par où ils passent. Ils ont le même langage pour dire « l'espoir ».

Chaque année, chaque année, 335.000 enfants dans 27 pays.

Soyez aux côtés des enfants. Faites un don sur www.chaine-de-l'espoir.org

10 rue des Minimes - CS 17058
95700 Paris Cedex 15 - Tél : 01 44 14 88 88

La chaîne de l'espoir

Prudence : Chasse dans la forêt de Montmorency

Chasser permet de maintenir les populations de gibier dans des densités qui permettent au milieu et aux autres espèces vivantes de se développer en équilibre. Les chasseurs gèrent le milieu naturel d'une manière quantitative et qualitative.

Ils pallient l'absence de prédateurs de certaines espèces comme le sanglier, le chevreuil ou le cerf. Pour les grands gibiers, ils régulent la population d'une espèce dans le respect d'un ratio mâle/femelle, adulte/jeune.

Cette gestion est encadrée par les plans de chasse via les Schémas départementaux de gestion cynégétique, établis pour 6 ans.

Voici le calendrier de la chasse en continu de 9h à 18h :

- Janvier : jeudis 7, 14, 21 et 28
- Février : jeudis 4 et 11



CINEMA

Suite aux mesures gouvernementales, le cinéma de Domont est actuellement fermé.

Le recensement de la population reporté en 2022

Initialement prévu début 2021, le recensement de la population a été décalé en raison de l'épidémie de Covid-19.

En pleine crise sanitaire, l'INSEE a estimé que les conditions requises pour un recensement de qualité ne sont pas réunies, notamment à cause de l'obligation pour les agents recenseurs d'aller au contact des habitants. Conséquence, l'enquête annuelle de recensement est désormais prévue en 2022.

Si d'autres solutions comme une collecte uniquement par internet ou la substitution par des enquêtes téléphoniques ont été étudiées, ces pistes ont été abandonnées car elles ne permettaient pas de garantir l'exhaustivité de l'enquête et la qualité des résultats. L'INSEE explique par ailleurs que le report à une autre période dans l'année constituerait une « photographie » de la population répartie différemment sur le territoire qu'à la période habituelle de collecte, qui ne serait pas comparable aux autres enquêtes. Elle arriverait par ailleurs trop tardivement dans l'année pour actualiser les po-

pulations légales de chaque commune selon le calendrier habituel, en fin d'année. L'INSEE actualisera tout de même fin 2021 les populations légales de chaque commune comme les autres années. Des chiffres déjà calculés à partir d'une combinaison de plusieurs sources, dont des sources administratives dans les communes de moins de 10000 habitants ou le répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10000 habitants.

À titre exceptionnel, ces méthodes seront adaptées et les données administratives davantage mobilisées. Des travaux méthodologiques déjà réalisés montrent que les estimations obtenues sont fiables. Les résultats statistiques paraîtront également selon le calendrier habituel.

Renseignements : www.le-recensement-et-moi.fr



Programme des activités seniors 2021



Le voyage à VIENNE initialement prévu en avril 2020 a dû être reporté en raison de la crise sanitaire.

Nous vous informons que celui-ci devrait avoir lieu

du samedi 20 au lundi 22 mars 2021
RÉSERVATION AU SERVICE ÉVÉNEMENTIEL :
☎ 01 39 35 55 39

Service événementiel - Tél : 01 39 35 55 39 - evenementiel@domont.fr

COVID-19 : Les nouvelles étapes

Le 10 décembre, le Premier Ministre est revenu sur les étapes progressives de l'assouplissement du confinement. Objectif fixé : « Limiter au maximum les mouvements » a rappelé Jean Castex. Voici les principales mesures à retenir.

À partir du 15 décembre : Fin du confinement strict et mise en place d'un couvre-feu de 20h à 6h

- Fin des attestations en journée et déplacements entre régions autorisés ;
- Instauration d'un couvre-feu de 20h à 6h du matin, à l'exception du réveillon du 24 décembre (pas de dérogation au couvre-feu pour le 31 décembre) ;
- Nouvelles attestations de déplacement dérogatoire pendant le couvre-feu ;
- Prolongation pendant 3 semaines de la fermeture des lieux accueillants du public (salles de cinéma, théâtres, musées, enceintes sportives). Possibilité de réouverture le 7 janvier 2021.
- Interdiction des rassemblements sur la voie publique.

À partir du 20 janvier : Nouvelles ouvertures si les conditions sanitaires le permettent

- Ouverture des salles de sport, des restaurants et des bars ;
- Si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;
- Possible réouverture des stations de ski courant janvier.

Le port du masque est toujours obligatoire dans toute la ville de 6h à 21h pour les personnes de 11 ans et plus.

Renseignements : 0 800 130 000
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Le point sur l'épidémie

- 75 % des tests PCR rendus en moins de 24h
- 250 000 tests antigéniques effectués par semaine
- 11 millions de téléchargements pour l'application « Tous AntiCovid »



LES CONSEILS DE L'AVOATE



L'INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

En cas de licenciement, l'employeur doit verser au salarié une indemnité légale de licenciement prévue par le Code du travail sauf s'il existe des dispositions plus favorables prévues par une convention collective ou accord d'entreprise. On parle alors d'indemnité conventionnelle de licenciement.

Les conditions d'attribution de l'indemnité de licenciement sont les suivantes : le salarié doit avoir conclu un CDI, avoir au moins 8 mois d'ancienneté et ne pas avoir été licencié pour faute grave ou faute lourde.

Le montant de l'indemnité de licenciement se calcule comme suit :

- 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans de présence dans l'entreprise,
- 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les années à partir de 10 ans.

Le salaire de référence pour le calcul est, selon la formule la plus avantageuse pour le salarié :

- soit, le douzième de la rémunération des 12 derniers mois précédant le licenciement,
- soit, le 1/3 des trois derniers mois.

La rémunération prise en compte inclut toute prime, indemnité et gratification à l'exception des remboursements de frais professionnels.

Il faut savoir que lorsque le licenciement fait suite à une inaptitude consécutive à un accident ou maladie professionnelle, l'indemnité de licenciement est doublée. Le salaire à prendre en compte est celui qui aurait été perçu par le salarié au cours des 3 derniers mois s'il avait continué à travailler. Cette indemnité spéciale de licenciement n'est pas soumise à une condition d'ancienneté mais il faut savoir qu'en cas de refus abusif par le salarié des propositions de reclassement faites par l'employeur, cette indemnité double peut être exclue.

Me FERREIRA PITON

Les permanences gratuites des avocats se tiennent au CCAS
18, rue de la Mairie
les 2^e, 3^e et 4^e lundis de chaque mois.
Renseignements au 01 34 39 1900



La Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry sera fermée les jeudis 24 et 31 décembre après-midi et samedis 26 décembre et 2 janvier

CARNET

Naissances

Sara Abou Salama, Lindsay Atis, Hugo Botcazon, Dayann Da Costa, Thamila Himene, Saad Karam, Yana Rebrassé, Salomé Thomas Lellouche, Capucine Tran, Syla Yahi, Lucie Yanan



Décès

Raymonde Barbotin née Caprara, Bernadette Broutin née Vignon, Jacques Cariou, Edmond Decque, Jean-Pierre Genton, Jacques Lasseron, Micheline Luraschi née Coudray

LE DOMONTOIS

Mensuel d'informations locales et municipales de Domont
Mairie de Domont - BP 40001
47, rue de la Mairie 95331 Domont Cedex
Directeur de la publication: Frédéric Bourdin
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation : Agence RDVA - Domont (S. Brianchon, A. Porcu)
Service Communication - 01 39 35 55 04
Impression : RAS - 6, avenue des Tissonvilliers 95400 Villiers-le-Bel
Tirage : 8 500 exemplaires - Dépôt légal : décembre 2020

